

**PREDINA****Demande d'adhésion***à valider selon l'article 7 des statuts*

Une carte d'adhérent sera éditée dès l'enregistrement de la cotisation par le Président

Adhésion 2024 : 10 € par famille

Renouvellement de la carte 2023 : 5 € par famille

Carte journée : 6 € (valable uniquement le jour de la manifestation)

Titre (Monsieur ou Madame)			
Nom			
Prénom de l'adhérent			
Second adulte			
Adresse	n°		
	rue		
	CP & VILLE		
Téléphone fixe			
Téléphone portable			
Adresse messagerie électronique			
RGPD		<b>J'autorise le CIQ de la Prédina à enregistrer mes données pour la communication de l'association, dans le respect du RGPD.</b>	<b>OUI</b>   <b>NON *</b> <i>* En cas de refus de traitement informatique nous ne serons pas en mesure de vous contacter puisque nous n'enregistrerons pas vos coordonnées</i>
Règlement général sur la protection des données			
Signature			

Association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrés par la Sous-Préfecture d'Istres le 15 mai 2006. Selon l'article 7 des statuts adhérer au CIQ, il faut en faire la demande par bulletin d'adhésion, être agréé par le Conseil d'Administration et avoir réglé sa cotisation. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhérents. Le destinataire des données est le Président du CIQ. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant veuillez vous adresser à Monsieur GREGOIRE 21 rue des Pétouses 13800 ISTRES. Vous pouvez également pour des motifs légitimes vous opposer au traitement des données vous concernant. Déclaration N° 1176405 / CNIL.